

FORMULE 65A

AVIS DE REQUÊTE EN VUE DE L'ENREGISTREMENT
D'UN JUGEMENT RENDU AU ROYAUME-UNI

(titre — formule 4B)

(sceau de la Cour)

AVIS DE REQUÊTE

À L'INTIMÉ

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE par le requérant en vue de faire enregistrer et d'exécuter au Manitoba un jugement rendu contre vous par un tribunal du Royaume-Uni. La demande présentée par le requérant est exposée dans les pages suivantes.

LA PRÉSENTE REQUÊTE sera entendue le (jour) (date), à (heure), à (au) (adresse du palais de justice).

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA REQUÊTE, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE ET NOTAMMENT UNE PREUVE PAR AFFIDAVIT DEVANT LE TRIBUNAL, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous-même ou votre avocat devez faire signifier une copie de la preuve à l'avocat du requérant ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au requérant lui-même, et la déposer au greffe du lieu où la requête sera entendue, le plus tôt possible, mais au plus tard à 14 heures le jour précédant l'audience.

SI VOUS NE COMPARAISSEZ PAS À L'AUDIENCE, LE JUGEMENT DU ROYAUME-UNI PEUT ÊTRE ENREGISTRÉ ET EXÉCUTÉ CONTRE VOUS SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

(date)

délivrée par _____
registraire

adresse du greffe

DESTINATAIRE: (nom et adresse de chaque intimé)

REQUÊTE

1. Le requérant demande, en vertu de la *Loi sur la convention Canada-Royaume-Uni en matière d'exécution de jugements*, que soit enregistré le jugement rendu par un tribunal du Royaume-Uni, dont la description suit :

a) Nom du tribunal _____

b) Demandeur (ou requérant) _____

c) Défendeur (ou intimé) _____

d) Jugement rendu le _____

e) Montant, en monnaie mentionnée dans le jugement, accordé à chaque demandeur (ou requérant) et contre chaque défendeur (ou intimé)

Jugement pour	Jugement contre	Montant accordé	Montant des dépens accordés
---------------	-----------------	-----------------	-----------------------------

f) Intérêts postérieurs au jugement
Taux de _____ par année
À partir du (date) _____
Calculés sur _____ (montant principal)

g) Montant impayé, en monnaie mentionnée dans le jugement, en ce qui concerne chaque demandeur (ou requérant) et chaque défendeur (ou intimé)

Payable à	Payable par	Montant impayé, y compris les intérêts	Montant des dépens impayés, y compris les intérêts
-----------	-------------	--	--

2. La requête se fonde sur les moyens suivants :

a) la *Loi* et la Convention y figurant en annexe s'appliquent au jugement;

b) la *Loi* et la Convention n'interdisent pas l'enregistrement du jugement;

c) le défendeur (ou l'intimé) a comparu
 n'a pas comparu
devant le tribunal du Royaume-Uni qui a rendu le jugement;

(Si le défendeur (ou l'intimé) n'a pas comparu, expliquez en détail pourquoi l'enregistrement du jugement est néanmoins permis en vertu de la *Loi sur la convention Canada-Royaume-Uni en matière d'exécution de jugements*.)

d) le requérant a le droit de faire enregistrer et de faire exécuter le jugement

() en tant que demandeur (ou requérant) mentionné au jugement

() en tant que cessionnaire du jugement

() en tant que (précisez) _____.

3. Le requérant présente à l'appui de la requête la preuve documentaire qui suit :

a) l'original du jugement, ou une copie certifiée conforme;

b) l'affidavit de _____;

c) l'original du document qui constitue la preuve de la signification de l'acte introductif d'instance du tribunal du Royaume-Uni, ou une copie certifiée conforme de ce document.

4. L'adresse personnelle de l'intimé à la présente requête est la suivante :

(date de délivrance)

(nom, adresse et numéro de téléphone
de l'avocat du requérant ou du
requérant)